

Compte rendu de la séance 08 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 08 juillet, le conseil municipal de la commune de SAINT LOUIS EN L'ISLE, dûment convoqué le 03 juillet 2020, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural de SAINT LOUIS EN L'ISLE, sous la présidence de M. MASSIAS Jean-Luc, Maire.

Présents :

M. MASSIAS Jean-Luc, Maire

M. ROUX Vincent, Mme LYOEN Marie-Yvonne, adjoints

M. DELORD Benoit, Mme HENNEUSE Véronique, M. IMBEAUX Michel, Mme MICHALCZYK Catherine, M. PASQUET Benjamin, Mme VIDEAU Christine, Mme WEBER Katty, conseillers

Absente excusée : Mme THURMEL Frédérique (procuration donnée à M. ROUX Vincent)

Secrétaire de séance : Mme HENNEUSE Véronique

Ouverture de la séance : 20H30

Levée de la séance : 22h30

1. DÉLIBÉRATIONS

➤ ***Comptes administratifs 2019 Commune et Assainissement***

Vu les résultats reportés, les opérations de l'exercice, les restes à réaliser, le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats définitifs de la commune et d'assainissement pour l'exercice 2019.

➤ ***Approbation du compte de gestion de la Commune et de l'Assainissement pour l'exercice 2019***

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion dressés par le Receveur qui sont en tous points similaires aux comptes administratifs communaux.

➤ ***Affectation du résultat commune - année 2019***

Vu le résultat de fonctionnement à affecter (78 832.96 €), vu le solde d'exécution de la section d'investissement 7 356.09 €), vu le solde des restes à réaliser (0 €),

Le conseil municipal décide d'affecter au budget 2020 :

- en recette d'investissement NEANT € (cpte 1068) car excédent de financement à la section d'investissement
- en recette de fonctionnement 78 832.96 € (cpte 002)

➤ ***Affectation du résultat Assainissement - année 2019***

Vu le résultat d'exploitation à affecter (- 41 459.32 €), vu le solde d'exécution de la section d'investissement (10 545.90 €), vu le solde des restes à réaliser (0 €), vu l'excédent de financement de la section d'investissement (10 545.90 €)

Le conseil municipal décide d'affecter au budget 2020 :

- en recette d'investissement NÉANT (cpte 1068) car excédent de financement à la section d'investissement
- en recette d'investissement : 10 545.90 € (cpte 001)
- en dépenses d'exploitation : 41 459.32 € (cpte 002)

➤ **Taux d'imposition pour fiscalité directe locale 2020**

Le conseil municipal décide de maintenir les taux des taxes directes de 2019.

Elles s'élèvent respectivement à :

Taxes directes locales	Taux 2018	Variation du taux	Taux 2019
Taxe d'habitation	16.17%	0 %	16.17%
Taxe foncière (bâti)	16.45%	0 %	16.45%
Taxe foncière (non bâti)	44.62%	0 %	44.62%

➤ **SIAEP MUSSIDAN NEUVIC : désignation des délégués**

Délégués titulaires :

- IMBEAUX Michel
- VIDEAU Christine

Délégués suppléants :

- MASSIAS Jean-Luc
- HENNEUSE Véronique

➤ **Communauté de communes : transfert compétence eau et assainissement**

Suite à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes, la commune doit se prononcer sur ce transfert.

Le conseil municipal transfère sa compétence eau et assainissement à la CCICP au 1^{er} janvier 2020.

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs de la commune et de l'assainissement de l'année 2019 dressé par le Maire, après que celui-ci se soit retiré.

Membres présents : 9 - suffrage exprimé : 10 (1 procuration)
pour : 10 ; contre : 0

3. VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2020 DE LA COMMUNE ET DE L'ASSAINISSEMENT

➤ **Commune**

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de 296 832.96 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 83551.71 €

Le budget total de la commune s'élève à 380 384.67 €.

Le budget est voté à l'unanimité

Membres présents : 10 - suffrages exprimés : 11 (1 procuration)
pour : 11 ; contre : 0

➤ **Assainissement**

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à hauteur de 61 958.34 €

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à hauteur de 19 070.90 €

Le budget total de l'assainissement s'élève à 81 029.24 €.

Le budget est voté à l'unanimité

Membres présents : 10 - suffrages exprimés : 11 (1 procuration)
pour : 11 ; contre : 0

RECAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES AU COURS DE LA SÉANCE 08 JUILLET 2020

N° des délibérations	Objet	décision
2020-0807-1	Délibération du CA 2019 commune	CA approuvé à l'unanimité
2020-0807-2	Affectation du résultat 2019 au BP 2020 commune	FR 002 : 78 832.96 €
2020-0807-3	Délibération du CA 2019 assainissement	CA approuvé à l'unanimité
2020-0807-4	Affectation du résultat 2019 au BP 2020 assainissement	FD 0002 : 41 459.32 €
2020-0807-5	Approbation du compte de gestion 2019 : - Commune - assainissement	CG 2019 approuvés à l'unanimité
2020-0807-10	SIAEP Mussidan Neuvic Délégués	<u>Délégués titulaires</u> : IMBEAUX Michel et VIDEAU Christine <u>Délégués suppléants</u> : MASSIAS Jean-Luc et HENNEUSE Véronique

**LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS
AU COURS DE LA SÉANCE DU 08 JUILLET 2020**

MEMBRES DU CONSEIL	SIGNATURE	CAUSE EMPÊCHEMENT DE SIGNATURE
MASSIAS Jean-Luc		
ROUX Vincent		
LYOEN Marie-Yvonne		
THURMEL Frédérique		Procuration donnée à Vincent ROUX
IMBEAUX Michel		
DELORD Benoit		
HENNEUSE Véronique		
MICHALCZYK Catherine		
PASQUET Benjamin		
VIDEAU Christine		
WEBER Katty		